



7 décembre 1990

SESSION ORDINAIRE 1990-1991

PROJET DE REGLEMENT
portant engagement du crédit prévu,
dans le budget extraordinaire de 1990,
pour l'acquisition de matériel audio-visuel

Rapport fait au nom de la Commission réunie du budget
par M. PATERNOSTER

Mesdames,
Messieurs,

La Commission réunie du budget a examiné en sa réunion du 7 décembre 1990, le projet de règlement portant engagement du crédit prévu, dans le budget extraordinaire de 1990, pour l'acquisition de matériel audio-visuel.

EXPOSE DU MINISTRE,
MEMBRE DU COLLEGE,
CHARGE DE LA CULTURE
ET DE L'AIDE AUX PERSONNES

Le Ministre se réfère à l'exposé des motifs figurant au document 4-V E (1990-1991) n° 1.

DISCUSSION GENERALE

L'explication fournie par le Ministre au sujet de la procédure de gré à gré est également valable pour ce projet.

EXAMEN ET VOTE DES ARTICLES

Les trois articles et l'ensemble du projet sont adoptés à l'unanimité des 19 membres disposant du droit de vote.

ADOPTION DU RAPPORT

Il est fait confiance au Rapporteur et au Président pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

L. PATERNOSTER

Le Président,

S. MOUREAUX

Ont participé aux travaux :

Effectifs : MM. Moureaux (Président), Beauthier, Demannez, de Patoul, M^{mes} Dereppe, de T'Serclaes, Dupuis, Guillaume Vanderroost, M. Hermans, M^{me} Jacobs, MM. Leduc, Magerus, Maingain, M^{me} Mouzon, M. Parmentier, M^{me} Payfa.

Suppléants : MM. Cornelissen, de Marcken de Merken, M^{me} Foucart, MM. Maison, Paternoster, Rens, M^{me} Van Tichelen.

Excusés : MM. De Coster, De Decker, Hasquin.